



Arnex-sur-Orbe, le 19 mai 2025  
Préavis numéro 20/2025  
Réf : 10.01

## Préavis Municipal n°20/2025

### Demande de crédit d'investissement relatif à la révision du Plan d'Aménagement Communal (PACoM)

#### Objet

La Municipalité souhaite procéder à la révision du Plan d'Aménagement Communal (PACoM) et prévoit de mandater un bureau d'urbanisme pour réaliser l'étude et le suivi du dossier durant la procédure.

#### Intention

Le plan d'affectation actuellement en vigueur a été approuvé par le Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> mai 1992. Depuis cette date, le cadre légal de l'aménagement du territoire a considérablement changé suite à la révision des lois fédérale (LAT) et cantonale (LATC) et celle du Plan Directeur Cantonal (PDCn). Au-delà de ces changements en matière d'aménagement du territoire, le contexte légal général a fortement évolué, notamment en matière de nature et biodiversité, énergie, patrimoine et protection des eaux.

Le présent projet de révision vise dès lors avant tout à actualiser le PACoM pour le rendre conforme au cadre légal tout en répondant aux enjeux territoriaux locaux qui se présentent actuellement. La municipalité entend ainsi procéder à une mise à jour du plan et à une adaptation du règlement. Le PACoM révisé constituera le cadre réglementaire contraignant pour les propriétaires pour les 15 prochaines années au moins. La municipalité souhaite impliquer la population dans cette révision par le biais d'une démarche participative adaptée aux enjeux et la constitution d'un groupe de travail composé de citoyens engagés et de représentants des sociétés locales.

Pour mémoire, une démarche de révision du PACoM a déjà été initiée au cours de la législature 2006-2011 sous la syndicature de Monsieur Max Débieux. Une étude préliminaire a été réalisée mais le projet n'a finalement pas abouti. Les documents élaborés à cette occasion constituent une base solide pour la reprise des réflexions à venir.

#### Enjeux de la révision

Aucune mesure de redimensionnement de la zone à bâtir n'est à prévoir. Les principaux enjeux identifiés par la Municipalité sont les suivants :

- conformité au cadre légal
- adéquation de la zone artisanale et de la zone d'utilité publique aux besoins futurs
- densification du bâti en zone constructible

#### Procédure

La révision du PACoM suit la procédure définie dans la LATC (articles 37 à 43), à savoir :

1. étude préliminaire
2. examen préalable auprès des services cantonaux
3. enquête publique
4. adoption par le Conseil général
5. approbation et mise en vigueur par la Cheffe de Département.

Cette procédure se déroule en général sur une période de trois ans.

### Budget

Le budget est établi sur la base d'offres de prestations de trois bureaux d'urbanisme qualifiés pour la réalisation de l'étude et le suivi du dossier durant la procédure.

Etude préliminaire :	CHF 20'000.00
Examen préalable :	CHF 50'000.00
Enquête publique :	CHF 20'000.00
Frais de géomètre :	CHF 5'000.00
Divers et imprévus	CHF 5'000.00
<b>TOTAL TTC arrondi à</b>	<b>CHF 100'000.00</b>

L'amortissement obligatoire selon les nouvelles normes de la comptabilité des communes se fera durant 10 ans dès l'entrée en vigueur du plan.

### Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe :

- Vu le préavis municipal n°20/2025 « Demande de crédit d'investissement relatif à la révision du Plan d'Aménagement Communal (PACCom) », adopté par la Municipalité en séance du 19.05.2025;
- Oùï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

décide

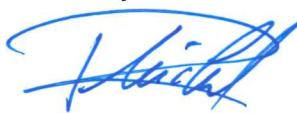
- d'autoriser la municipalité à mandater un bureau d'urbanisme pour l'étude et le suivi du Plan d'Aménagement Communal (PACCom) ;
- d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 100'000.- ;
- de financer ce montant par les liquidités.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic

Reynold Michel



La secrétaire

Danièle Michon-Gremion

